
Motion de Bourdon (de l'Oise) demandant à mander à la barre les officiers municipaux de Longjumeau et l'agent du conseil exécutif de Saint-Germain, lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793)

François-Louis Bourdon

Citer ce document / Cite this document :

Bourdon François-Louis. Motion de Bourdon (de l'Oise) demandant à mander à la barre les officiers municipaux de Longjumeau et l'agent du conseil exécutif de Saint-Germain, lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 576;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38852_t1_0576_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38852_t1_0576_0000_2)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

séance tenante, et que le président de la Convention lui témoigne l'indignation que nous avons éprouvée, l'improbation que nous vouons à la conduite de ses agens, et au choix peu réfléchi qu'il en a fait, et qu'il lui rappelle la responsabilité qui pèse sur la tête de ceux qui provoqueraient l'avilissement de la représentation nationale.

Fayau. Avant de s'adresser au conseil exécutif, il faut savoir si véritablement ce sont ses agens qui se sont rendus coupables. Je demande en conséquence que les officiers municipaux de Longjumeau soient mandés à la barre pour rendre compte de leur conduite, et que l'on examine ensuite quelles mesures on devra prendre à l'égard du conseil exécutif.

Plusieurs membres demandent la suppression et le rappel de tous les agens du conseil exécutif qui sont dans les départemens.

Un membre. Je demande que le conseil exécutif rende compte des agens qu'il a employés, et que ceux qui ont exercé ou exercent des vexations dans les départemens soient traduits à la barre. Quant à la proposition de supprimer tous les agens, elle tient à des circonstances que nous pouvons ignorer, et qui exigent peut-être que nous ne l'adoptions pas. Je m'y oppose.

Bourdon (de l'Oise). Avais-je raison de vous dire, citoyens, que le conseil exécutif provisoire était une puanteur monstrueuse qui, sans être avouée par le peuple, voulait cependant rivaliser avec ses représentans; vous pouvez voir maintenant si la marche des agens du ministère, dans Paris, ne coïncide pas merveilleusement avec les vexations des agens du conseil dans les départemens; à mes yeux du moins c'est une chose bien évidente. En voulez-vous une preuve de plus que celles qui vous ont été dénoncées; la voici: vous avez créé un comité de Salut public que vous avez investi par votre confiance en lui de la plus grande autorité. Eh bien! malgré toute sa puissance et ses efforts, la guerre dans la Vendée dure encore, parce qu'il a plu à un agent des bureaux de la guerre de ne pas la faire finir.

Où, il faut le dire, quelque opinion qu'ait eue ou qu'ait chacun de nos collègues, aucun de nous ne peut se dissimuler que la mort et la honte l'attendent s'il laisse périr la liberté. Il faut donc marcher rapidement à sa consolidation, et je soutiens que nous sommes contrariés, entravés par le conseil exécutif provisoire. Je ne cesserai de répéter que ces restes de la monarchie que nous avons détruite s'interposent sans cesse entre nous et la liberté, et qu'il faut nous délivrer de ces intermédiaires. Je veux bien croire que, dans le nombre de ceux qui le composent, il y a d'honnêtes gens; mais il existe dans les bureaux une coalition évidente pour détruire toute responsabilité, et opposer ainsi aux mouvemens que vous communiquez une force d'inertie qu'il faut détruire.

Je demande que le comité de Salut public nous présente un autre mode de seconder le gouvernement révolutionnaire que par le conseil exécutif; sans cela nous ne finirons jamais la Révolution. On voudrait nous assimiler au long parlement. On tourmente les citoyens, et on jette sur nous l'odieux de ces vexations. Jamais il ne fut plus instant de donner à la Révolution son véritable cours, et de ne pas le laisser entraver ou détourner.

Je demande que vous mandiez à votre barre les officiers municipaux de Longjumeau, et l'agent du conseil exécutif qui est à Saint-Germain.

Je m'oppose à ce que vous mandiez le conseil exécutif à votre barre. Cette mesure ne produirait rien. Je vous propose de décréter à la place que le conseil exécutif vous donnera la liste de ses agens, et des qualités morales ou physiques qui l'ont déterminé à les choisir.

Caubon. Si vous ne voulez rien avoir de rien savoir vous n'avez qu'à décréter la dernière proposition de Bourdon. Prenez une grande mesure; punissez sévèrement tous ceux qui attentent à la représentation nationale. Pour moi, je juge que les officiers municipaux de Longjumeau et l'agent de Saint-Germain sont coupables de ce crime, et je demande leur renvoi au comité de sûreté générale.

Je demande en second lieu un prompt rapport du comité de Salut public sur les moyens d'organiser de la manière la plus simple l'exécution du gouvernement révolutionnaire.

Charlier. J'insiste sur la proposition que je vous ai faite, parce que vous devez à la nation un grand exemple. On veut vous faire débattre les agens du conseil, du conseil lui-même; et selon moi, c'est lui d'abord qui est responsable, ce sont les chefs qu'il faut frapper. J'insiste donc pour que vous mandiez le conseil exécutif. Que votre président impute les choix que l'on vous a dénoncés, et qu'il témoigne l'indignation que vous avez éprouvée.

J'appuie d'ailleurs la motion de Fayau.

Méaulle. Il faut renvoyer les prévenus au comité de sûreté générale; mais je veux qu'on examine avec soin si l'existence d'un conseil exécutif est compatible avec le gouvernement révolutionnaire que vous avez décrété. Pour moi, je crois que nous ne pourrions achever la révolution tant qu'il existera.

Couthon. Il y a dans cette discussion plusieurs points à examiner.

D'abord il faut savoir si le conseil exécutif est oui ou non nuisible à la marche de la révolution. Je ne crois pas que le moment de décider cette question soit arrivé, et j'en appuie le renvoi au comité de Salut public.

Je passe aux faits particuliers qui ont été dénoncés. Un agent exécutif a arrêté un représentant du peuple à Saint-Germain. Il n'a eu égard ni à son caractère ni au passeport dont il était muni et qu'il a exhibé. Il a cru que sa signature ajouterait un caractère à celle de votre président et de vos secrétaires. Je demande qu'il soit renvoyé au tribunal révolutionnaire; son délit est constant; il a insulté à la représentation nationale.

La conduite des officiers municipaux de Longjumeau sollicite une autre mesure; ils ont prétendu avoir été autorisés à arrêter un représentant du peuple en commission, par un ordre du conseil exécutif; ils ont évidemment méconnu leur devoir; mais le plus grand délit est commis par le conseil exécutif. Je veux savoir si la municipalité de Longjumeau a dit vrai. Pour cela, je propose de mander le conseil et de le sommer de déclarer, sur l'interpellation du président, s'il a donné les ordres, dont on s'est étayé; s'il est coupable, il sera puni d'une manière éclatante.